

# Rapport pauvreté 2005 : « pas d'argent pour les pauvres! »

Luca Ciccia

CNE, rédacteur en chef du Journal CSCE, u50lcc@acv-csc.be

Malgré la situation inacceptable subie par 1,5 million de personnes qui vivent dans la pauvreté (soit avec moins de 775 € par mois pour un isolé) et malgré la programmation d'un conseil des ministres spécialement consacré au chantier « Bannir la pauvreté », qui devait donner un écho aux recommandations du 3<sup>ème</sup> rapport du Service de Lutte contre la Pauvreté et l'exclusion sociale de décembre 2005, notre gouvernement ne fait que multiplier les déclarations d'intentions sans suites concrètes. Un troisième rapport pour rien?

## Quel suivi?

Peu avant les vacances parlementaires, notre gouvernement fédéral a enfin travaillé sur le problème de la pauvreté. Au final, le résultat débouche sur une allocation versée aux parents dont les enfants sont scolarisés. Voilà donc un brol de plus qui confirme par l'absurde les problèmes de fond que sont le sous-financement des écoles et les trop bas niveaux de revenus... Mais

Pour le reste, toujours rien à l'horizon. Il y a bien sur la table des discussions des propositions socialistes, qui attendent sans doute l'avis des partenaires sociaux ainsi que le prochain round de négociation interprofessionnelle de l'automne. Mais elles paraissent bien faibles : il est question de liaison au bien-être des allocations d'intégration sociale et de revalorisation du revenu d'intégration sociale ainsi que des allocations

rent s'appliquer une norme salariale historiquement basse! Ou comment proposer une liaison au bien-être qui établit de manière structurelle un accroissement des inégalités...

## Combien ça coûte?

N'aurions-nous pas les moyens de nos objectifs? N'est-il pas envisageable avec les richesses dont nous disposons d'assurer à tous nos concitoyens une vie conforme à la dignité humaine, par le biais d'un relèvement des bas salaires, des revenus d'intégration et des allocations sociales avec un minimum que doit constituer le seuil de pauvreté actuel? Sans oublier l'indispensable liaison des allocations au bien-être (soit l'évolution des salaires réels). Nos politiques rangerai-ils la lutte contre la pauvreté dans le domaine du seul discours?

« Quelle réponse donne le gouvernement? Pas d'argent pour les pauvres! »

Quelle réponse donne le gouvernement? « Pas d'argent pour les pauvres! ». Ainsi, à propos des augmentations du revenu d'intégration sociale à prévoir, le ministre de l'intégration sociale déclarait à la chambre ce 15 février 2006 : « Nous devons toutefois tenir compte du fait que chaque pour cent de hausse du revenu d'intégration entraîne un surcoût d'un milliard de francs belges pour le budget fédéral. Dès lors, si



même mineur, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, c'est un brol toujours bon à prendre... même si cette ristourne fiscale déguisée est tout sauf progressive, puisque s'appliquant à tous uniformément, quels que soient leurs revenus...

bien-être de ce revenu minimum, c'est technique mais pas anodin. Le coefficient proposé est de 0,6 % d'augmentation par an. Mais le PS se base sur les augmentations salariales réelles (hors indexation) des années 2005-2006, soit celles qui vi-

## Fin juillet, une petite étude statistique de l'ONEm, rappelait les très faibles montants des allocations de chômage :

« Presque 17 % des chômeurs perçoivent une allocation inférieure à 400 € par mois ; 54 % des chômeurs ont droit à une allocation mensuelle qui dépasse les 800 €. Des écarts importants sont constatés suivant la base d'admission. Alors que 57 % de ceux admis sur la base du travail bénéficient d'une allocation de plus de 800 €, seulement 41 % de ceux admis sur la base des études perçoivent une telle allocation. D'un autre côté, plus de 39 % de ceux admis sur la base des études ont droit à une allocation de moins de 400 € par mois. Plus de la moitié (55 %) des cohabitants ayant charge de famille (catégorie A) perçoivent une allocation mensuelle qui se situe entre 800 € et 900 €. Pour cette catégorie, pratiquement tous les chômeurs admis sur la base des études appartiennent à cette classe d'allocations. A titre de référence : le montant du revenu d'intégration pour un cohabitant ayant charge de famille s'élève en ce moment à 834,14 €.

49 % des isolés (catégorie N) bénéficient d'une allocation qui varie entre 700 € et 800 € ; il reste que 63 % de ceux admis sur la base des études perçoivent une allocation qui varie entre 500 € et 600 €. Le montant du revenu d'intégration pour un isolé est de 625,6 €. Plus de 41 % des cohabitants sans charge de famille ont droit à une allocation mensuelle qui varie entre 300 € et 400 € ; ceux qui sont admis sur la base des études appartiennent pratiquement tous à cette classe d'allocations. Leur allocation est donc inférieure au revenu d'intégration auquel des cohabitants ont droit (= 417,07 €). »

Et nombreux sont les « travailleurs soutenus par l'Onem » qui bénéficient, par exemple, d'un complément à leurs revenus du travail, complément trop faible parce que les prestations sont par exemple à temps partiel, ou des prestations d'intérim.

1. « Analyse des allocations pour chômage complet », ONEm, Juillet 2006, <http://www.onem.be/>, rubriques Nouveau et Presse

*l'on veut souvent prendre davantage de mesures, on ne dispose pas toujours de la marge budgétaire nécessaire à cet effet.* » 25 millions d'euros seraient un coût trop élevé pour relever de 1 % les revenus d'intégration sociale? Au niveau du budget fédéral, assurément, ceci n'est pas une réponse adéquate...

*« Abolir la pauvreté implique une augmentation urgente des minima vitaux et des Allocations de sécurité sociale. »*

Pour relever les revenus d'intégration au niveau des seuils de pauvreté, il faudrait les augmenter de 20 % ; soit un coût total inférieur à 500 millions d'euros, qui pourrait être échelonné sur une législature, au bénéfice de près de 80 000 personnes. C'est certain, ça coûte de l'argent... Mais l'enjeu est ailleurs. Ça ne coûte de l'argent que dans la mesure où une augmentation du revenu d'intégration aurait deux conséquences : tout d'abord, un nombre important d'allocataires sociaux verraient le montant de leurs allocations se situer au-dessous du revenu d'intégration

(ce qui est déjà parfois le cas, cf. encadré) ; dès lors ces allocataires devraient bénéficier d'un relèvement proportionnel de leurs allocations afin qu'elles restent supérieures aux revenus d'intégration.

### Revaloriser tous les revenus faibles

Bref abolir la pauvreté implique une augmentation urgente des minima vitaux ET des allocations de sécurité sociale. Il en va en effet de même avec les pensionnés, ¼ d'entre eux survivent sous le seuil de pauvreté. Les augmentations du montant des pensions devraient donc être programmées de manière à ce que les pensions ne soient pas inférieures au seuil de pauvreté, et même largement supérieures... (Le PS promet une pension à 1.000 € par mois pour un isolé et 1.200 pour les ménages... Chiche!)

Mais ce n'est pas tout, un relèvement des revenus d'intégration, et donc des allocations sociales, amène une autre conséquence que libéraux et fédérations patronales combattent au quotidien : le relèvement du

revenu minimum mensuel moyen garanti. Actuellement fixé à 1234,2 € bruts par mois, il est d'application pour un nombre restreint de salariés, ceux qui ne bénéficient pas de la concertation sociale... D'après la dernière étude sérieuse sur ce sujet, qui date tout de même de 1998<sup>2</sup>, les choses importantes sont souvent étudiées et révélées trop tard pour être utilement prises en compte- le revenu minimum garanti pratiqué dans la quasi-totalité des commissions paritaires valait, en moyenne, 30 % de plus que le revenu minimum garanti. Celui-ci devrait donc être augmenté pour atteindre un revenu minimum de 1600 € par mois de sorte que tous puissent en bénéficier. (Le projet des socialistes français en vue des présidentielles 2007 est un revenu minimum de 1500 €/mois).

### Patrons : la compétitivité, pas la solidarité

Evidemment, les patrons devraient mettre la main à la poche et y être obligés par les autorités politiques... A titre indicatif, 800 000 personnes ont bénéficié en 2005 des « bonus à

l'emploi » qui octroient une ristourne fiscale pour ceux dont les revenus ne dépassent pas 1703,42 €/mois... Pourtant, nous serions trop chers à entendre la plainte salariale des employeurs et de ce gouvernement qui a pressé les partenaires sociaux à conclure une déclaration d'intention quant à l'avenir des augmentations salariales pour les années 2007-2008 qui devront veiller à garantir un niveau élevé de compétitivité. En clair : pas question d'augmenter les coûts des employeurs, pas en termes de salaires, et donc sûrement pas non plus en termes de protection sociale... L'avis demandé au Conseil National du Travail sur le rapport pauvreté 2005 n'étonnera donc pas. Il permet juste de rappeler plus clairement aux distraits et doux naïfs qui défend qui.

*« Les membres représentant les organisations d'employeurs reconnaissent l'utilité du relevé des difficultés établi dans ce rapport. Ce relevé témoigne que des problèmes subsistent dans l'exclusion sociale et qu'il faudra prévoir des actions concrètes pour y remédier. Le rapport prétend toutefois énumérer ces actions. En ce qui concerne les domaines de la compétence des partenaires sociaux (emploi, sécurité sociale, conditions de travail, ...), les membres représentant les organisations d'employeurs constatent que les pistes concrètes d'action proposées sont à l'opposé des réformes ou mesures auxquelles ils souscrivent. Si les actions énumérées dans le troisième rapport correspondent aux desideratas des organisations de lutte contre la pauvreté, elles ne prennent pas en compte des dimensions essentielles pour assurer l'avenir de notre société : le caractère financièrement durable de la sécurité sociale, la nécessité de maintenir une économie compétitive pour assurer la création de richesses, etc. »*

Les employeurs ne souscrivent donc à aucune des pistes proposées dans le rapport car, en somme, elles ne tiendraient pas compte des impératifs de compétitivité des entreprises, ni du contexte socioéconomique budgétaire de la Belgique. Bref, « pas d'argent pour les pauvres »...

## Démision gouvernementale

Mais s'il n'y a pas d'argent pour les pauvres, c'est parce que notre gouvernement n'est plus en mesure d'imposer des mesures utiles à la collectivité, pourtant voulues par sa propre Constitution et imposées par ses engagements internationaux en matière de respect des droits fondamentaux ; c'est parce qu'augmenter les revenus de « survie » signifierait revoir toute la politique de redistribution des richesses pratiquées en Europe depuis plus de 20 ans qui ont pour résultat une baisse de la couverture sociale, une augmentation de la pauvreté extrême et de la précarité pour de nombreux salariés et, de manière inversement proportionnelle, une augmentation des profits des actionnaires... Ayant pour objectif d'assouvir cet infâme 15 % de rentabilité du capital, le monde de la finance, de par les pouvoirs acquis au fil des dernières années, opère une pression sur nous tous, salariés, assurés sociaux et bénéficiaires de l'aide sociale et/ou du revenu d'intégration sociale... Pourtant il faudra bien que cela cesse. Comme le dit si bien Jean Peyrelevade dans « Le capitalisme total » : « de tels niveaux de rentabilités sont dans la longue durée impossibles à tenir. Les arbres ne montent pas jusqu'au ciel et l'on ne voit pas comment les marchés boursiers pourraient continuer à croître de 10 % par an (ndlr : 10 à 12 % escomptés pour les plus-values boursières, le reste fourni par les dividendes et vous obtenez le fameux 15 %) quand les taux de croissance annuels des économies occidentales sont de l'ordre de 2 à 3 % : les profits prendraient peu à peu toute la place disponible pour ne rien laisser aux revenus du travail. A terme, le capital serait le seul facteur de production à être rémunéré... » Inadmissible, intenable. D'où la nécessité de résister et de rappeler les liens entre cette folle course en avant -défendue par les fédérations patronales- et les sacrifices continus des salariés, des précaires, des pauvres, des malades, des profs etc.

Pas de moyens pour les pauvres? Et la réforme fiscale qui pour 100 € de

baisse de recettes fiscales n'a rapporté que 20 € de rentrées fiscales par le biais des « effets retour » selon le Bureau du plan? Et le pacte des générations et ses nouvelles baisses de charges pour les employeurs qui coûtent près d'un milliard d'euros par an, ce qui portera le total des réductions de cotisations sociales à près de 6 milliards d'euros par an? Et la réforme de l'impôt des sociétés qui avait fait grand bruit début 2006... C'était le temps où la presse voyageait avec le premier ministre fier de pouvoir présenter au monde sa réforme des « intérêts notionnels ». Le coût estimé au départ variait entre 500 et 600 millions d'euros par an. Il vient d'être revu à la hausse... Ce nouveau cadeau aux patrons-actionnaires aura pour conséquence que l'impôt des sociétés rapportera 2 milliards d'euros en moins, chaque année! On en a beaucoup moins parlé que de ce brol d'allocation de rentrée scolaire. Pourtant, avec 2 milliards d'euros par an, il ne faut pas beaucoup plus d'une législature pour réellement abolir la pauvreté. Bref, le problème de la pauvreté et de la précarité n'est pas un problème d'argent, mais un juste miroir de l'état actuel du jeu des rapports de forces sociales dans nos riches pays... Et vous, vous y jouez?

(1) « Abolir la pauvreté ». Téléchargeable sur <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel3.htm>. Voir aussi la Carte Blanche du CSCE parue dans Le Soir du 25 avril 2006 et dans le précédent n° de notre journal, signée par de nombreuses associations et organisations comme la Centrale Nationale des Employés, la Ligue des Droits de l'Homme, la Fédération des Etudiants francophones, le Conseil de la Jeunesse d'expression française, Attac Wallonie-Bruxelles, Ecolo-J, le Mouvement des Jeunes Socialistes, etc. Disponible sur [www.asbl-csce.be](http://www.asbl-csce.be).

(2) Point de vue, Service d'analyse économique, Revenu minimum, emploi et pièges financiers : un lien à nuancer dans le contexte belge. Muriel DEJEMEPPE, Isabelle DE GREEF et Olivier LOHEST, chercheurs à l'IRES, décembre 1998

(3) « Avis N° 1561, CNT, 18 juillet 2006 sur le « Troisième rapport bisannuel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ». Téléchargeable sur <http://www.luttepauvrete.be/suivi2005.htm>